L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, NO 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI MATIN, 27 JUILLET.

LISTE DES

Candidatures Démocratiques.

PRESIDENT DES ETATS-UNIS.

HORACE GREELEY,
DE NEW-YORK.

VICE-PRÉSIDENT,

BENJ. GRATZ BROWN,
DU MISSOURI.

ÉLECTEURS PRÉSIDENTIELS.

Pour l'Etats-général.

ALBERT VOORHIES, d'Orléans.
T. C. MANNING, de Rapides.
ALEXANDRE DECLOUET, de St. Martin.

SUBSTITUTS.

ISIDORE LABATUT, d'Orléans.
A. H. LEONARD, de Caddo.
ROBT. S. PERRY, d'Iberie.

Premier District.

T. C. W. ELLIS, de Tangipahoa.
Substitut.
WM. DE LA RUE.

Deuxième District.

RANDALL L. GIBSON, D'Orléans
Substitut.
JOHN S BILLIN, de Lafourche.

Troisième District.

J. C. MONCURE, de Caddo.
Substitut.
THOS OVERTON, d'Avoyelles.

Quatrième District.

Substitut.
D. E. ESTILETTE, de St. Landry

Cinquième District.

H. R. LOTT, de Caddo.
Substitut
F. K KIDD, de Jackson.

Pour le Congrès, pour l'Etat en général.
JAMES D. EUSTIS, d'orléans.

LISTE DE FUSION POUR L'ETAT.

POUR GOUVERNEUR.
JOHN McENERY, d'Ouachita.

POUR LIEUT. GOUVERNEUR.
E. E. JONAS, d'Orléans.

Pour Avocat Général.
H. N. ODDEN, d'Orléans.

Pour Auditeur
D. DENNETT, de Ste. Marie.

Pour Secrétaire d'Etat.
A. D. LAFARGUE, des Avoyelles.

Pour Membre de l'Education Publique.
R. M. LUSHER, d'orléans.

Divisions sur divisions.

Jamais, qui vient de mourir, ne laisse pas son pays plus divisé que ne le sont aujourd'hui les Etats-Unis, et si M. Thiers était appelé à étudier l'histoire politique des deux pays, il ne dirait plus que c'est la république qui divise le monde. Il est vrai qu'il n'est question nulle part au Mexique ou aux Etats-Unis d'élever des monarchies à la place des institutions républicaines, les prétendants dynastiques y étant tout à fait inconnus; mais nous ne voyons pas qu'il y ait en cela un grand avantage, car, au défaut de prétendants dynastiques, la division n'en existe pas moins. Se figurer pour un instant qu'on veut ou qu'on ne veut pas, c'est absolument comme si l'on se divisait pour un prince représentant un système de gouvernement désiré d'un côté et repoussé de l'autre.

Seulement les divisions occasionnées par des prétentions dynastiques contient moins que les divisions occasionnées par des antagonismes de principes ou de parti républicains. Les prétentions dynastiques sables et les partis républicains ne tient pas. De là les dangers extrêmes que coururent continuellement les droits acquis et surtout les biens fonciers sous les républiques, faudis qu'une guerre de prétendants dynastiques, dura-t-elle un siècle, ne portait atteinte ni à la valeur capitale ni même à la valeur de revenu des propriétés. Nous pouvons à cet égard citer la France où l'impôt foncier n'a pas varié depuis le commencement du siècle. On a essayé cependant une fois d'y augmenter quelques chose, mais on s'échoua et l'essai en fut fait non par un prétendant dynastique, mais par une république, celle de 1848. A son avènement à la présidence, Louis Napoleon empressa d'abolir l'impôt additionnel et depuis lors il n'en a plus été question.

Eh, que serait-il arrivé en pareil cas? il serait arrivé qu'un lien de supprimer l'impôt foncier on l'eut agravé. Ainsi, sous la pression des divisions républicaines, les charges publiques se multiplient sans jamais diminuer un instant.

Ce sont là de tristes réflexions, mais on y est forcément conduit par les divisions sans nombre qui signalent cette époque. La plus affligeante de toutes les divisions serait certainement celle des démocrates à l'occasion de la candidature de Greeley. Le parti démocrate a presque toujours montré un grand esprit de discipline conventionnelle, et l'on attribue justement à cet esprit le long et glorieux règne de ce parti aux Etats-Unis.

La première fois qu'il s'en est écarté, il y a payé cher sa chûte. Les trois candidats du Sud furent vaincus par Lincoln, et l'on sait trop ce que l'élection de Lincoln a coûté au parti démocrate et à tous les Etats-Unis. Aujourd'hui, il n'agit de réparer, s'il est possible, la faute de 1860. Un parti nouveau, tout d'improvisation si l'on veut, mais soutenu par des hommes puissants, offre aux démocrates un candidat acceptable. Ce candidat est un homme instruit, capable, honnête selon toute apparence, et au-dessus de ces intrigues auxquelles les petits hommes sacrifient trop souvent leur conscience et leur dignité. Il promet au Sud, non de lui rendre le pouvoir, il ne le pourrait pas quand même il le voudrait, mais tous ses droits de sûreté vis-à-vis des autres libertés. Il promet encore de faire tout ce qui sera possible pour alléger les charges publiques et aider au développement des intérêts généraux. Cet homme n'est pas un spéculateur, le genre de son esprit l'éloigne de toute pensée d'agiotage.

Il s'est enrichi par ses œuvres et par son talent de publiciste, et sa fortune n'doit rien à personne. Greeley, enfin, nonobstant quelques écarts de plume que le temps a pour ainsi dire effacés, est un candidat qu'on peut présenter avec honneur à tous les votants respectables d'un pays. Sa franchise est admirable et il n'est aucune question sur laquelle il ne soit prêt à dire sans hésiter toute sa pensée. Une pareille candidature peut être un coup de fortune pour le Sud, et la résurrection de cette grande section de la république peut dépendre du succès de cette combinaison. Mais pour qu'elle réussisse, il faut l'appui du parti démocrate; sans cet appui, la candidature de Greeley tombe et c'est Grant qui est élu. Comment hésiter? Comment hésiter surtout après l'adoption de cette candidature par la Convention démocratique de Baltimore, convention où chaque Etat de l'Union était représenté par une délégation au grand complet? Comment hésiter après la décision prompte et unanime de cette Convention qui n'a pas plus d'éclat que celle de Philadelphie et qui lui a opposé un enthousiasme bien plus vif.

On hésite cependant; oufait plus même que de l'hésitation; on se décide à prendre parti contre Greeley en lui faisant un crime de son origine républicaine, sans avoir égard aux principes contenus dans la plateforme de Cincinnati, principes admis par Greeley et sur lesquels mêmes il renchérit. Lui faire opposition et se séparer du parti démocrate, à cause de cela, c'est de l'abertation, c'est de l'extravagance, c'est de la folie. Eh bien, on hésite pas devant cette folie on s'y livre sans pudeur, sans pitié pour le pays qui souffre. Heureusement la scission ne saurait pas destinée à avoir grand succès. Les fous sont ceux qui ont déjà essayé d'élever des tréteaux dans le voisinage de la convention de Baltimore. Le jour même de l'ouverture de cette convention, et qui attirerait si peu de monde à eux qu'ils s'empresseraient, d'avoir recours à un ajournement précipité.

Ces hommes, démocrates si purs qu'ils en sont impossibles, disparaîtront de la scène sans même y avoir laissé une trace. On n'aurait jamais cru qu'ils eussent le courage de reparaître en changeant seulement de théâtre et d'époque. Ils comptent évidemment sur l'action corrosive du temps, et c'est pour cela qu'ils appellent une convention démocratique à Louisville pour le 3 septembre. Encore une fois, c'est de la folie! Beaucoup de gens dirent même que c'est de la trahison, car quelque indécence qu'on suppose au candidat de MM. Pomeroy et Bayard, il ne pourra certainement pas, en deux ans, oublier des résolutions arrêtées depuis longtemps, ni discréditer des candidatures de convention légitimées par l'assentiment populaire. MM. Pomeroy et Bayard n'ont ils pas à craindre qu'on ne dise d'eux que ce n'est pas de la démocratie qu'ils veulent faire, mais du gratifisme ou du mensonge le parti démocrate? Mais, qu'ils soient sincères ou non, il ne faut pas que cette scission de plus inquiète personne. Ils toutes les dissidences, c'est la plus phétive et nous ne croyons pas qu'aie à détourner de Greeley d'autres voix que celles de ces deux infaisibles. Leur convention à Louisville sera le sort qu'a eu leur petit rassemblement de Baltimore.

—M. le duc Rémi de Rivigo est mort à Paris; il a succombé aux suites d'une attaque de goutte, compliquée de la paralysie des membres inférieurs.

L'emprunt de la libération.

Voici le texte du projet de loi déposé sur le bureau de l'Assemblée par M. de Goulard, et soumis à la commission des finances à abaisser la somme de rente nécessaire pour produire un capital supérieur à trois milliards de francs.

DÉCRET DE LOI.

Art. 1er. Le ministre des finances est autorisé à faire inscrire sur le grand livre de la dette publique et à aliéner la somme de rente 5 p. c. nécessaire pour produire un capital de trois milliards de francs.

Art. 2. Le ministre des finances ajoutera à cette somme de rente 5 p. c. celle qui sera nécessaire pour faire face aux paiements du arrérages de rente échoir en 1873 et 1874 et pour couvrir les dépenses matérielles de l'emprunt ainsi que les frais d'escompte, de change, transports et négociations.

Art. 3. Afin d'assurer, aux époques ayant le remboursement de trois milliards qui seront des un gouvernement, et s'accélérer le plus tôt possible, le ministre des finances pourra traiter avec la Banque de France et avec les sociétés financières, des conventions particulières destinées à rendre plus promptement disponibles les produits à réaliser sur l'emprunt et à faciliter les anticipations de versement.

Signé: THIERS.
DE GOULARD.

Voici le texte de l'exposé des motifs du projet de loi d'emprunt:

Messieurs, —L'exposé qui a été fait devant vous le notre dernière convention avec l'Allemagne a mis complètement en lumière l'économie de ce nouvel arrangement: qui consacre notre droit de restreindre graduellement les limites de l'occupation étrangère, au fur et à mesure des payements restant à effectuer sur l'indemnité de guerre et qui nous concède, au besoin, de nouveaux délais pour ces payements. Loin de nous, toutefois, l'intention de profiter de ces délais.

Nous les avons stipulés dans une pensée de prévoyance; mais notre plus ardent désir est de pouvoir, au contraire, par une des combinaisons qui occupent en ce moment le monde financier, terminer l'accomplissement de nos engagements envers l'Allemagne, et rendre aussi prochaine et certaine l'évacuation de notre territoire.

Les souffrances des populations auxquelles la prolongation de la présence des troupes allemandes n'a pu être épargnée, sont trop ressenties par tous les cœurs, pour que le gouvernement ne considère pas comme son devoir le plus impérieux de devancer, dès qu'il le pourra, les dates de versement acceptées par l'Allemagne.

On est donc en droit d'affirmer que la libération de notre sol, qu'il n'a jamais cessé d'être notre œuvre la plus chère, dépend aujourd'hui exclusivement de la puissance de notre crédit.

De là, messieurs, la nécessité pour nous de ne pas différer plus longtemps la demande des autorisations nécessaires pour contracter l'emprunt depuis longtemps prévu, annoncé et accueilli avec empressement de tous les capitalistes de l'Europe.

Un emprunt de trois milliards paraîtra sans doute une entreprise extraordinaire, surtout si l'on réfléchit qu'un sortit des terribles épreuves que nous venons de traverser, le pays a déjà pris deux fois, et non à peine, à un premier emprunt de deux milliards.

Et ce sera le jugement de notre situation financière qu'il aura cependant pour démontrer que le succès de cette opération, si considérable qu'elle soit, ne saurait pas être, dès à présent, l'objet de nos légitimes espérances.

Depuis un an, messieurs, vous avez, avec une résolution patiente et un courage vraiment patriotique, voté successivement d'impôts qui, avec le produit de ceux que vous examinez en ce moment, assureront pour l'avenir le service régulier de nos budgets et permettront le retrait de ces effets auxquels on ne faisaient qu'accroître sans cesse le chiffre de notre dette.

Les souscripteurs de capitaux trouveront en gage de sécurité infaillible dans ces impôts nous allons dorénavant amortir notre dette publique d'une manière certaine, non pas à l'aide d'un produit purement fictif et plus souvent détourné de leur destination, mais au moyen de ressources réelles, et spécifiques, provenant de l'impôt seul et dont la proportion laissera non derrière elle les opérations d'amortissement tentées avant nous.

Le gouvernement a énergiquement soutenu et vous avez voté même admis la nécessité de consacrer à l'amortissement une somme égale à celle du deux cents millions. Cette mesure permettra d'alléger rapidement le poids de notre dette nivers la Banque de France et de rembourser ensuite sur nos fonds publics toute la puissance de notre amortissement.

Entre ces fonds nous avons choisi pour nouvel emprunt les 5 p. c. parce qu'il est moins coûteux du pair que les 3 p. c. qu'il rend aussi les rachats moins onéreux, et qu'enfin il a l'estime dans le monde entier. Un intérêt de 6 p. c. représente sur le Grand-Livre français, réputé si solide, est un placement tellement abondant déjà les capitalistes de tous les pays.

Vous avez encore fourni de sérieuses garanties aux souscripteurs en proclamant votre résolution de n'employer la rente des impôts que vous avez frappés sur toutes les autres valeurs mobilières.

Nul doute que ce privilège ne fasse rechercher, comme il le méritent, les titres de la rente française et qu'il exerce d'une manière générale l'influence la plus favorable sur notre marché. Il ne faut pas oublier, du reste, que le futur emprunt n'augmentera nos charges annuelles que de la différence entre les intérêts payés à l'Allemagne et les intérêts servis aux nouveaux prêteurs, et aussi des frais de la grande opération qui se prépare.

Cette argumentation solaciera d'ailleurs avec le produit toujours croissant des impôts nouveaux, qui n'ont pas donné, dans le premier moment, tout ce qu'ils devaient donner, et de produire maintenant chacune pour plus complètement les fins espérées qu'on en avait conçues.

Les plus de deux milliards perçus par les consommations, les propriétaires des denrées imposées s'étaient jusqu'à intéressé les marchands avant le terme où elles devaient tomber sous le coup de l'impôt. Mais la consommation les ayant aujourd'hui absorbées, les nouvelles introductions se feront sous le régime des nouveaux tarifs, et les perceptions peuvent se réaliser déjà avec une remarquable exactitude.

Jugez, à ces considérations, messieurs, la confiance que nous pouvons avoir dans le patriotisme du pays, patriotisme qui, récemment encore se manifestait par un prodigieux élan de souscription volontaire, élan auquel il a été pénible au gouvernement de ne pouvoir s'associer parce qu'il était obligé de faire reposer notre libération sur la puissance de crédit seule capable de satisfaire aux immenses charges de une guerre malheureuse a fait peser sur nous.

A peine remise en possession d'elle-même, la nation vous a offert, par ses souscriptions, à l'emprunt de l'an dernier, bien au-delà des sommes que vous lui demandiez. Elle mettra sans orgueil, n'en doutez pas, à nous procurer, cette année, les moyens d'accélérer l'affranchissement définitif de son territoire.

Depuis un an, messieurs, vous avez et qui constatent qu'en moins de dix huit mois, au lendemain de désastres sans exemple, nous avons réussi, par de nouveaux efforts, à rétablir chez nous l'ordre, le travail et le crédit, ces nations, disons nous, qui savent que le maintien de la paix est notre premier ambition, ne resteront pas indifférentes et inactives devant le grand spectacle de la reconstitution de la France, et grâce à la certitude d'un emploi fructueux de leurs capitaux, vous permettent de leur offrir, en échange de l'argent qu'elles vont en elle-même, peut être, dès à présent, l'objet de nos légitimes espérances.

Depuis un an, messieurs, vous avez, avec une résolution patiente et un courage vraiment patriotique, voté successivement d'impôts qui, avec le produit de ceux que vous examinez en ce moment, assureront pour l'avenir le service régulier de nos budgets et permettront le retrait de ces effets auxquels on ne faisaient qu'accroître sans cesse le chiffre de notre dette.

Les souscripteurs de capitaux trouveront en gage de sécurité infaillible dans ces impôts nous allons dorénavant amortir notre dette publique d'une manière certaine, non pas à l'aide d'un produit purement fictif et plus souvent détourné de leur destination, mais au moyen de ressources réelles, et spécifiques, provenant de l'impôt seul et dont la proportion laissera non derrière elle les opérations d'amortissement tentées avant nous.

Le gouvernement a énergiquement soutenu et vous avez voté même admis la nécessité de consacrer à l'amortissement une somme égale à celle du deux cents millions. Cette mesure permettra d'alléger rapidement le poids de notre dette envers la Banque de France et de rembourser ensuite sur nos fonds publics toute la puissance de notre amortissement.

Entre ces fonds nous avons choisi pour nouvel emprunt les 5 p. c. parce qu'il est moins coûteux du pair que les 3 p. c. qu'il rend aussi les rachats moins onéreux, et enfin qu'il a l'estime dans le monde entier. Un intérêt de 6 p. c. représent sur le Grand-Livre français, réputé si solide, est un placement tellement abondant déjà les capitalistes de tous les pays.

Vous avez encore fourni de sérieuses garanties aux souscripteurs en proclamant votre résolution de n'employer la rente des impôts que vous avez frappés sur toutes les autres valeurs mobilières.

Nul doute que ce privilège ne fasse rechercher, comme il le méritent, les titres de la rente française et qu'il exerce d'une manière générale l'influence la plus favorable sur notre marché. Il ne faut pas oublier, du reste, que le futur emprunt n'augmentera nos charges annuelles que de la différence entre les intérêts payés à l'Allemagne et les intérêts servis aux nouveaux prêteurs, et aussi des frais de la grande opération qui se prépare.

Cette argumentation solacierra d'ailleurs avec le produit toujours croissant des impôts nouveaux, qui n'ont pas donné, dans le premier moment, tout ce qu'ils devaient donner et de produire maintenant chacune pour plus complètement les fins espérées qu'on en avait conçues.

Les plus de deux milliards perçus par les consommations, les propriétaires des denrées imposées s'étaient jusqu'à intéressé les marchands avant le terme où elles devaient tomber sous le coup de l'impôt. Mais la consommation les ayant aujourd'hui absorbées, les nouvelles introductions se feront sous le régime des nouveaux tarifs, et les perceptions peuvent se réaliser déjà avec une remarquable exactitude.

Jugez, à ces considérations, messieurs, la confiance que nous pouvons avoir dans le patriotisme du pays, patriotisme qui, récemment encore se manifestait par un prodigieux élan de souscription volontaire, élan auquel il a été pénible au gouvernement de ne pouvoir s'associer parce qu'il était obligé de faire reposer notre libération sur la puissance de crédit seule capable de satisfaire aux immenses charges de une guerre malheureuse a fait peser sur nous.

A peine remise en possession d'elle-même, la nation vous a offert, par ses souscriptions, à l'emprunt de l'an dernier, bien au-delà des sommes que vous lui demandiez. Elle mettra sans orgueil, n'en doutez pas, à nous procurer, cette année, les moyens d'accélérer l'affranchissement définitif de son territoire.

Depuis un an, messieurs, vous avez et qui constatent qu'en moins de dix huit mois, au lendemain de désastres sans exemple, nous avons réussi, par de nouveaux efforts, à rétablir chez nous l'ordre, le travail et le crédit, ces nations, disons nous, qui savent que le maintien de la paix est notre premier ambition, ne resteront pas indifférentes et inactives devant le grand spectacle de la reconstitution de la France, et grâce à la certitude d'un emploi fructueux de leurs capitaux, vous permettent de leur offrir, en échange de l'argent qu'elles vont en elle-même, peut être, dès à présent, l'objet de nos légitimes espérances.

Depuis un an, messieurs, vous avez, avec une résolution patiente et un courage vraiment patriotique, voté successivement d'impôts qui, avec le produit de ceux que vous examinez en ce moment, assureront pour l'avenir le service régulier de nos budgets et permettront le retrait de ces effets auxquels on ne faisaient qu'accroître sans cesse le chiffre de notre dette.

Les souscripteurs de capitaux trouveront en gage de sécurité infaillible dans ces impôts nous allons dorénavant amortir notre dette publique d'une manière certaine, non pas à l'aide d'un produit purement fictif et plus souvent détourné de leur destination, mais au moyen de ressources réelles, et spécifiques, provenant de l'impôt seul et dont la proportion laissera non derrière elle les opérations d'amortissement tentées avant nous.

Le gouvernement a énergiquement soutenu et vous avez voté même admis la nécessité de consacrer à l'amortissement une somme égale à celle du deux cents millions. Cette mesure permettra d'alléger rapidement le poids de notre dette envers la Banque de France et de rembourser ensuite sur nos fonds publics toute la puissance de notre amortissement.

Entre ces fonds nous avons choisi pour nouvel emprunt les 5 p. c. parce qu'il est moins coûteux du pair que les 3 p. c. qu'il rend aussi les rachats moins onéreux, et enfin qu'il a l'estime dans le monde entier. Un intérêt de 6 p. c. représent sur le Grand-Livre français, réputé si solide, est un placement tellement abondant déjà les capitalistes de tous les pays.

Vous avez encore fourni de sérieuses garanties aux souscripteurs en proclamant votre résolution de n'employer la rente des impôts que vous avez frappés sur toutes les autres valeurs mobilières.

Nul doute que ce privilège ne fasse rechercher, comme il le méritent, les titres de la rente française et qu'il exerce d'une manière générale l'influence la plus favorable sur notre marché. Il ne faut pas oublier, du reste, que le futur emprunt n'augmentera nos charges annuelles que de la différence entre les intérêts payés à l'Allemagne et les intérêts servis aux nouveaux prêteurs, et aussi des frais de la grande opération qui se prépare.

Cette argumentation solacierra d'ailleurs avec le produit toujours croissant des impôts nouveaux, qui n'ont pas donné, dans le premier moment, tout ce qu'ils devaient donner et de produire maintenant chacune pour plus complètement les fins espérées qu'on en avait conçues.

Les plus de deux milliards perçus par les consommations, les propriétaires des denrées imposées s'étaient jusqu'à intéressé les marchands avant le terme où elles devaient tomber sous le coup de l'impôt. Mais la consommation les ayant aujourd'hui absorbées, les nouvelles introductions se feront sous le régime des nouveaux tarifs, et les perceptions peuvent se réaliser déjà avec une remarquable exactitude.

Jugez, à ces considérations, messieurs, la confiance que nous pouvons avoir dans le patriotisme du pays, patriotisme qui, récemment encore se manifestait par un prodigieux élan de souscription volontaire, élan auquel il a été pénible au gouvernement de ne pouvoir s'associer parce qu'il était obligé de faire reposer notre libération sur la puissance de crédit seule capable de satisfaire aux immenses charges de une guerre malheureuse a fait peser sur nous.

A peine remise en possession d'elle-même, la nation vous a offert, par ses souscriptions, à l'emprunt de l'an dernier, bien au-delà des sommes que vous lui demandiez. Elle mettra sans orgueil, n'en doutez pas, à nous procurer, cette année, les moyens d'accélérer l'affranchissement définitif de son territoire.

Depuis un an, messieurs, vous avez et qui constatent qu'en moins de dix huit mois, au lendemain de désastres sans exemple, nous avons réussi, par de nouveaux efforts, à rétablir chez nous l'ordre, le travail et le crédit, ces nations, disons nous, qui savent que le maintien de la paix est notre premier ambition, ne resteront pas indifférentes et inactives devant le grand spectacle de la reconstitution de la France, et grâce à la certitude d'un emploi fructueux de leurs capitaux, vous permettent de leur offrir, en échange de l'argent qu'elles vont en elle-même, peut être, dès à présent, l'objet de nos légitimes espérances.

LA POSITION DE M. THIERS.—Premier article de M. Saint-Marc-Girardin dans le *Journal de Paris*. Cet article, qui a pour forme de lettre, a surtout pour but de rectifier en un point fort essentiel la déposition qui se forme autour de l'éloge, enlevée au président et des députés:

M. Thiers a dit aux délégués qu'il ne lisait pas les journaux, sauf surtout pendant ce qu'en crois qu'il inspire par voie de insinuation. S'il est vrai, que ils démentie il aurait déjà donnés à propos de tout ce qu'on lui fait dire! A-t-il dit par exemple que son devoir et sa mission étaient de fonder la République en France? Aucune des portes; les journaux le disent et la légende circule.

M. Saint-Marc Girardin établit facilement que c'est précisément cette légende qui crée une situation nouvelle, fausse l'opinion, veut forcer l'Assemblée entière à renoncer aux principes conservateurs, et pousse le chef du pouvoir exécutif à se séparer avec la Banque de France et entre les sociétés financières, des conventions particulières destinées à rendre plus promptement disponibles les produits à réaliser sur l'emprunt et à faciliter les anticipations de versement.

Signé: THIERS.
DE GOULARD.

LA TRANSFUSION DU SANG.

Serait-on sur la voie de la solution du fameux problème de la transfusion du sang?

En parcourant le *Journal de Lyon*, j'y trouve de bien curieux renseignements sur les travaux de deux savants lyonnais, MM. Tabourin et Lemaire, qui seraient parvenus à extraire du sang et à conserver sans altération le principe qui fait sa force, l'hématosine.

A moi, vieux sagvesire d'élevé en médecine!

Depuis Malpighi, au dix-septième siècle, jusqu'aux recherches des Berzélius, Thénard, Liébig et Vauquelin, l'étude de la constitution du sang a très spécialement occupé le monde savant. Mais ce n'est que vers le milieu du dernier siècle que la présence de fer y fut découverte; plus tard on constata que cet élément se trouvait exclusivement dans le globule sanguin et que, comme les grains de sable entraînés par un cours d'eau, le fer se répandait ainsi dans l'organisme, le fer, le sang se décolorait et l'anémie se produisait, faiblesse dans les organes appauvris.

L'hématosine, partie colorante, riche en fer, vivifiante de ce fleuve qui prend sa source au cœur et qui, par cent affluents et confluents, donne la vie au corps humain, l'hématosine extraite du sang des animaux et conservée, pourra sans doute être tentée à l'homme; elle remplacera les préparations ferrugineuses dont la thérapeutique se servait, n'ayant rien de mieux pour rendre au sang une très faible partie du fer que l'anémie lui enlevait.

On se souvient de ce jeune homme enthousiaste de Mirabeau qui, deux jours avant la mort du tribun, offrit son sang vivace pour qu'on l'infusât dans le sang appauvri du mourant. Ce trait de dévouement antique, qui paraîtrait alors une folie, serait aujourd'hui un sacrifice tout naturel et l'hématosine d'un jeune enthousiaste de M. Thiers pourrait, à un moment suprême, être offerte en holocauste sur l'autel de la patrie et servirait enfin un sang que les travaux et l'âge sauraient rouiller trop pauvre.

L'autre jour, à l'Académie des sciences, M. Houssingault traitait précisément de cette question intéressante, et plus que jamais opportune, après le retour de deux savants lyonnais, de la proportion du fer existant dans le sang des animaux.

Rapprochement réjouissant, pour Charles Monselet surtout qui l'a appelé l'animal-roi", après l'homme, c'est le cochon, dont le sang renferme la plus grande quantité de fer: 1 kilogramme de sang d'homme, il y a 0,054 de fer; sur la même quantité de sang de porc 0,051; le bœuf en contient 0,048, et c'est l'oeuf — la grenouille, l'humide, la verte et la pâle grenouille a un sang riche de 0,043 de fer.

Il y avait un grand intérêt à connaître, parmi les aliments, quels sont les plus riches en fer; car une alimentation habituellement chargée de l'hématosine nous donnerait un traitement héroïque des maladies du sang.

Le seul 100 grammes de matière, la chair de bœuf renferme 4 milligrammes 8 dixièmes de fer; celle du veau, 2,7; les œufs, 5,7; le lait, 1,8; le pain blanc de froment, 4,8; le maïs, 3,6; le riz, 1,5; les haricots blancs, 7,4; les carottes, 0,9; les feuilles vertes de choux, 3,9; feuilles blanches, 0,9; le foin, 7,8.

Être "bête à manger du foin" ne serait donc pas être si bête qu'on le dit puisque cet aliment, dont l'homme se prive, est celui qui contient la plus grande quantité de fer.

En résumé, le problème est décidemment dans l'application. Les savants lyonnais traitent conservée par les chimistes lyonnais aux vices de composition de sang.

Faits Divers.

— Qu'y a-t-il de vrai dans le privilège attribué par le *Gaulois* à M. de Bismark? Je ne sais. Toutefois, il est vraisemblable qu'il donne à ce sujet sont assez curieux pour être reproduits.

Le nous les publierons dès qu'ils seront crédit ou de la manière.

Sa voiture de voyage pourra être placée sur toutes les lignes appartenant aux compagnies privées, sans être soumise à aucun tarif quelconque, de sorte qu'elle ne sera tenue libre de tout contrôle de la part des agents du chemin de fer.

Il pourra recevoir qui il voudra dans cette voiture, sans que les personnes qui le fréquentent puissent être amenées obligées d'exhiber leur carte de passage.

Enfin, c'est un privilège comme il n'en existait pas, probablement.

— Un lit dans le *Corriere di Milano* du 5 juillet:

Le professeur Pedrezolli avait interpellé confidentiellement le prince général Garibaldi, demandant s'il prendrait part au Congrès de la paix universelle.

Voici la réponse du général:

Mon cher Pedrezolli,

Je me rappelle avec reconnaissance la chère population de Lazano qui a bien voulu me donner l'hospitalité en 1849, et je serais assez ingrat pour ne pas la revoir. Néanmoins, il m'est impossible de me rendre dans cette sympathique ville. Je vous prie, en conséquence, d'être assez bon pour me représenter au Congrès.

Tout à vous, GARIBALDI.
Caprera, 25 juin 1872.

— La cour d'Aix s'est occupée de la catastrophe du pont de la Brague, dans laquelle, on se le rappelle, un personne trouvèrent la mort et trèize jeunes blessés.

MM. Durand, chef de gare d'Antibes, Villard, chef de section; Lecouturier, piqueur, furent traduits devant le tribunal de Grasse et poursuivis: le premier à huit mois, le second à quatre mois, le troisième à quinze jours d'emprisonnement pour homicide par imprudence. Appel fut interjeté de ce jugement.

La cour d'Aix a réduit à quatre mois de prison la peine de Durand, à deux mois celle de Villard, et a maintenu la peine de Lecouturier.

—Un professeur au Collége de France, M. Boissier, a publié dans la *Revue politique* une étude sur le public des théâtres de Rome au temps de Plaute et de Térence, étude fort intéressante.

Comme dit Alphonse Karr: "Plus ça change, plus c'est la même chose."

On y trouvait aussi des courtisanes venant pour voir, mais surtout pour être vues: *Spectatum veniunt, veniunt spectentur ut ipse*. Elles mettaient leur orgueil, non en retard pour se faire remarquer davantage. Les avant scènes de nos théâtres à la mode nous donnent le même spectacle.

On y menait des enfants qui criaient parfois et troublaient le spectacle; elle posée s'écriait: "Rentrons, je pour que vos nourrissons ne crient comme des petits chevreaux." On les y mène quelquefois encore, seulement le piète s'écrie aujourd'hui: "Assoyez vous donc!"

— Le Nord de l'Angleterre est menacé d'une grève d'un nouveau genre. Mardi dernier, dit le *Journal de Newcastle*, un attrompement de plus de 500 femmes se forma dans la cour des chaux de charbon de Seaton pour protester contre le prix exigé de la viande, des pommes de terre et du lait.

La réunion était convoquée pour dix heures, et à ce moment déjà plus de trois cents ménagères avaient répondu à l'appel. Une demi-heure après, la foule était beaucoup plus nombreuse; des femmes accoururent de tous les points de l'horizon, bannière en tête, poussant des pincettes, des pelles, des casseroles qu'elles entrechoquaient avec un bruit infernal.

Sur cela entre faite, le sonneur de l'usine étant arrivé et ayant annoncé qu'il avait convoqué le monde de tous côtés, la séance fut ouverte. Mistress May Hertherington fut nommée présidente à l'unanimité, et de son siége, au-dessus duquel flottait une large bannière, elle prononça la petite allocution suivante:

"Nous nous sommes réunis ce matin pour prendre en considération le prix trop élevé de la viande de boucherie, des pommes de terre et du lait. Nous pensons que denrées beaucoup trop cher. Je propose que nous nous mettions en guerre pour obtenir un abaissement de prix; nous ne devrions pas payer plus de 7 deniers et demi (75 c.) pour les morceaux de bœuf et de mouton, et de 6 deniers (60 c.) pour les morceaux inférieurs, un penny (10 c.) pour une pinte de lait (un peu plus d'un demi-litre, exactement 56 centilitres). Quant aux pommes de terre, nous n'en voulons pas de vieilles. Je propose donc que nous consumes d'acheter viande, pommes de terre et lait jusqu'à ce que les marchands acceptent des conditions."

Cette motion a été accueillie par des applaudissements nnanimes, et avec un grand cliquetis de pincettes et autres ustensiles de ménage.

La présidente a alors proposé que toute femme qui manquerait à l'engagement fait brûlée en effigie.

Cette proposition a été aussi adoptée.

On assure que quelques-uns des journaux lyonnais, dans l'affaire de la rue Grôlée, inquiète sera jugée à Lyon dans Jules Favre viendraient leur prêter, comme avocat. Voyez-le en passant.

L'ex-vice-président du gouvernement du 4 septembre vient de recevoir la lettre des Grôlées sur cette affaire, et Milland et Ordinaire, autres députés de Rhône.

—La *Gazette de Paris* prétend que M. Bordone a envoyé des témoins à l'honorable général Lopezl pour en en réunion dans le proche Chésnt.

Le général aurait nettement refusé de se battre contre M. Bordone.

— Mlle Bouffes, rencontre l'autre jour Mlle X....., dont le nouvel amant lui a trouvé le volume des plus amoureux.

—Vous lui, chère? Par quel hasard!

—Je pensais.

—Oh! vous pouvez même dire que vous l'en pensiez.

—Le roi de Bavière a failli se noyer ces jours derniers, écrit-on de Munich au *Journal de Francfort* du 27 juin. Sa Majesté était allée seule faire une promenade en barquette sur le Koehelsee, un des plus jolis lacs de la haute Bavière.

Soit que la frêle embarcation ait été mal dirigée ou qu'un coup de vent l'ait poussée contre quelque obstacle imprévu, toujours est-il qu'elle chavira et que le roi tomba à l'eau.

Sa Majesté eût pu faire un dangereux plongeon et se main n'avait rencontré jusqu'à pouvoir un poteau auquel elle s'accrocha et qui lui permit de se maintenir à la surface jusqu'à ce que les rameurs de l'Yrne, témoins de l'accident, l'eussent secourue au secours de Sa Majesté.

ALBIN ROCHEREAU,
WILLIAM T. HEPP.

CHARLES T. DUGAROU.

PIERRE CHARITTE
HENRY MERILLE.

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of RUINART & CO'S Champagne,

COMMISSION MERCHANTS,

Wines, Brandies, Sardines, &c.,

8 SOUTH WILLIAM ST., NEW YORK.

26 & 28 ST LOUIS ST. NEW ORLEANS.

BULLETIN FINANCIER.

VENDREDI SOIR, 26 JUILLET 1872.

COMPTOIR D'ESCOMPTE (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

	Echanges.	Balances.
20 juillet.....	614,321 95	169,527 75
22 juillet.....	968,096 49	79,895 29
23 juillet.....	692,366 27	213,114 97
24 juillet.....	771,579 28	81,026 95
25 juillet.....	615,610 20	238,976 27
26 juillet.....	696,813 69	118,184 20
Total de cette semaine.....	4,731,301 91	735,314 69
Total de la sem. dernière.....	5,490,668 78	991,505 21
Total de la sem. précédente....	6,568,488 09	1,319,940 52

Le marché monétaire est toujours fort calme dans presque toutes les branches. Le plupart des banques, vu la diminution des dépôts, semblent peu disposées à étendre les escomptes, mais tout le bon papier de commerce, à courte échéance, y est accepté de suite. Les billets de complaisance et les billets à longue échéance y sont généralement rejetés; on les trouve, dans les très où, quand ils sont accompagnés d'autres valeurs, et à 12 p. c. collatéraux, ils sont escomptés aux taux que nous donnons. Nous citons encore: Les billets de première classe, avec bonnes sécurités collatérales à 10 pour cent par an; les signatures moins recherchées, mais qu'on ne saurait considérer comme de seconde classe, et à 12 p. c. se répandant ainsi dans l'organisme, le fer, le sang se décolorait et l'anémie se produisait, faiblesse dans les organes appauvris.

L'hématosine, partie colorante, riche en fer, vivifiante de ce fleuve qui prend sa source au cœur et qui, par cent affluents et confluents, donne la vie au corps humain, l'hématosine extraite du sang des animaux et conservée, pourra sans doute être tentée à l'homme; elle remplacera les préparations ferrugineuses dont la thérapeutique se servait, n'ayant rien de mieux pour rendre au sang une très faible partie du fer que l'anémie lui enlevait.

On se souvient de ce jeune homme enthousiaste de Mirabeau qui, deux jours avant la mort du tribun, offrit son sang vivace pour qu'on l'infusât dans le sang appauvri du mourant. Ce trait de dévouement antique, qui paraîtrait alors une folie, serait aujourd'hui un sacrifice tout naturel et l'hématosine d'un jeune enthousiaste de M. Thiers pourrait, à un moment suprême, être offerte en holocauste sur l'autel de la patrie et servirait enfin un sang que les travaux et l'âge sauraient rouiller trop pauvre.

L'autre jour, à l'Académie des sciences, M. Houssingault traitait précisément de cette question intéressante, et plus que jamais opportune, après le retour de deux savants lyonnais, de la proportion du fer existant dans le sang des animaux.

Rapprochement réjouissant, pour Charles Monselet surtout qui l'a appelé "animal-roi", après l'homme, c'est le cochon, dont le sang renferme la plus grande quantité de fer: 1 kilogramme de sang d'homme, il y a 0,054 de fer; sur la même quantité de sang de porc 0